



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute-Provence

**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSF 2024-10-10

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : RESILIATION CONTRAT DE LOCATION MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX AU SEIN DU POLE JEUNES – IMMEUBLE LE JALET
PAR**

MISSION LOCALE

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande formulée le 27-11-2024, par MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE informant de son souhait de libérer les locaux situés au Pôle Jeunes – Immeuble Le Jalet – SISTERON .

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De résilier à compter du 30 Novembre 2024 la convention en date du 22-10-2012, pour occupation de locaux par MISSION LOCALE, au sein du Pôle Jeunes – Immeuble Le Jalet à SISTERON,.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE..

Fait à Sisteron, le 27-11-2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

